

DEMANDE DE PRET EQUIPEMENT DU LOGEMENT

11 rue de Polval BP 20250 55012 BAR-LE-DUC Cédex tél 3230 code 55 (tarif appel local)

Sur nos pages locales du caf.fr : <https://www.caf.fr/allocataires/caf-de-la-meuse/offre-de-service/logement/le-pret-equipement-du-logement>

Avant de compléter la demande, veuillez prendre connaissance des démarches au verso.

ATTENTION : si vous êtes **sous tutelle**, vous devez demander un accord préalable.

Votre n° allocataire

Nom et prénom de l'allocataire :

Nom et prénom du conjoint :

Adresse :

Tél. fixe : Tél portable :

Adresse électronique :@.....

Cochez les articles choisis et joindre un devis détaillé du fournisseur

Joindre un devis, ce devis qui doit être joint à votre demande ne vous dispense pas de compléter toutes les cases

Cochez	Type d'achats prévus	Montant
<input type="checkbox"/>	Articles d'ameublement (hors décoration, HIFI)	€
<input type="checkbox"/>	Appareils électroménagers	€
<input type="checkbox"/>	Matériels informatiques/numériques (PC, tablette, imprimante)	€
Montant total du prêt demandé		€
		 1 000 € maximum

Choix obligatoire de vos mensualités de remboursement :

➤ Montant du prêt demandé < à 600 € 20€ 30€ 40€

➤ Montant du prêt demandé >= à 600€ 30€ 40€

Déclaration sur l'honneur, ATTENTION cette déclaration vous engage

Nous certifions (vous et votre conjoint si vous êtes en couple).

avoir déposé un dossier auprès de la commission de surendettement des particuliers

ne pas avoir déposé un dossier auprès de la commission de surendettement des particuliers.

En cas de dossier de surendettement, votre demande de prêt sera orientée vers un travailleur social Caf pour étude préalable.

L'allocataire reconnaît être informé que l'aide financière individuelle sera versée directement à l'enseigne partenaire de la Caf.

Le

Signature de l'allocataire,

Signature (**obligatoire**) du conjoint,



Démarches à effectuer pour votre prêt Caf

A réception des deux exemplaires du Plan de Remboursement Caf et de la lettre d'accord de la CAF de la Meuse, **vous devez** :

- **Signer et dater** les deux exemplaires du Plan de remboursement Caf, si vous êtes en couple votre conjoint doit également signer ce Plan,
- **Vous rendre au magasin avec ces documents afin d'obtenir la facture,**
- **Envoyer la facture et les deux exemplaires Plans de remboursement (signés et datés)** à la CAF de la Meuse par courrier (11 rue de Polval - BP 20250 - 55012 BAR-LE-DUC CEDEX) et **rapidement** car les plans ont une durée de validité de deux mois.

Vous ne devez retirer vos marchandises qu'après paiement du prêt et pas avant.

La 1^{ère} mensualité de remboursement de votre prêt sera prélevée deux mois après la date de paiement du prêt, elle sera déduite du montant de vos prestations familiales.

! Ne remettez pas vos Plans de remboursement au magasin !

Ces documents contiennent des données personnelles et confidentielles, c'est à vous de nous les adresser. Le commerçant est informé de son côté par courrier du prêt qui vous a été accordé.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce formulaire dont le destinataire est la Caisse d'Allocations Familiales.

Cette loi vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès du Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales qui verse les prestations.

La loi rend passible d'amende ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Art. L554-1 du Code de la Sécurité Sociale. Art. 44161 du Code Pénal).

L'organisme débiteur de prestations familiales peut vérifier l'exactitude des déclarations qui lui sont faites (Art. L 583-3 du Code de la Sécurité Sociale).

En application d'un jugement de la Cour de Cassation (Cass. 1^{ère} civ., 10/07/2001, n°99-14.344, Mme Lopes Varela c/ Caf des Yvelines), les prêts accordés par les Caf au titre des AFI ne constituent pas des crédits à la consommation, ils ne relèvent donc pas du Code de la Consommation.
